



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Travaux de rénovation de la bibliothèque – transaction avec un riverain**

Séance du 5 mars 2020

Convocation du 28 février 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le cinq mars à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-huit février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, MM. Thibault Hennion, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,  
Mme Monique Pourcelot par Mme Chantal Brault,  
M. Xavier Tamby par M. Jean-Jacques Campan,  
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,  
Mme Catherine Arnould par Mme Sylvie Bléry-Touchet,  
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Hachem Alaoui-Benhachem

Etaient absents non représentés :

M. Thierry Legros,  
Mme Catherine Lequeux,  
Mme Claire Beillard-Boudada,  
M. Timothé Lefebvre,  
Mme Hélia Cacères

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 5 mars 2020**

**OBJET : Travaux de rénovation de la bibliothèque – transaction avec un riverain**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21,

Vu le code civil et notamment ses articles 2044 et suivants, et 2052,

Vu la circulaire NOR PRMX1109903C du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu sa délibération du 30 janvier 2020 approuvant la transaction avec 12 résidents de l'immeuble 5 place Leamington Spa, et les protocoles transactionnels afférents,

Vu le projet de protocole transactionnel à intervenir avec M. et Mme CHARTIER,

Vu l'accord M. et Mme CHARTIER, sur ce projet de protocole transactionnel,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la ville de Sceaux de clore le litige avec les résidents de l'immeuble 5 place Leamington Spa,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la transaction avec M. et Mme CHARTIER, résidents de l'immeuble 5 place Leamington Spa.

APPROUVE le protocole transactionnel à conclure avec M. et Mme CHARTIER.

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à cette transaction.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Laurent*